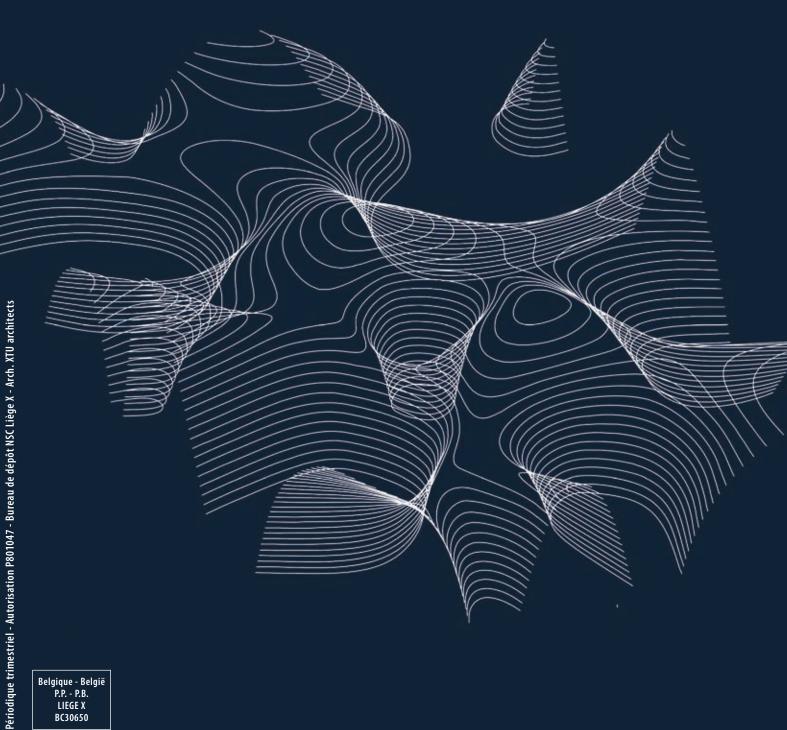
architave trave

des architectes Décembre 2015 - n° 186



Belgique - België P.P. - P.B. LIEGE X BC30650



VOLA douche cascade waterfall et tuyau Kneipp thérapeutique et lissante. Visiblement VOLA.





revue professionnelle des architectes

Editeur

Maison des Architectes ASBL avenue du Parc 42 — B 4650 Chaineux tél. +32 (0)87 26 91 51 r.treselj@architrave.be — www.architrave.be

Directeur de publication

Robert Treselj r.treselj@architrave.be

Comité de rédaction

redaction@architrave.be

Bruxelles

Ludovic Borbath (AABW) — Gérard Kaiser (UPA-BUA)

Flandre

Hubert Bijnens, Roel De Ridder

Wallonie

Robert Louppe (AAPL) Eric Lamblotte, André Schreuer, Robert Treselj (SRAVE)

Conception graphique et pré-presse

www.stereotype.be

Traduction, rédaction

BVBA Redactiebureau Palindroom

Impression

Snel Graphics sa

Photogravure

SPRL Goeminne Photogravure

Régie publicitaire

Isabelle Dewarre tél. +32 (0)4 383 62 46 <u>id@architrave.be</u> Lydie Claire tél. +32 (0)496 610 178 Lclaire@architrave.be



La revue est éditée à 13 150 exemplaires (8 150 NL - 5 000 FR), elle est distribuée de façon dirigée. Gratuit, ne peut être vendu.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages ou images publiées dans la revue architrave, faite sans l'autorisation écrite des éditeurs est illicite et constitue une contrefaçon. La revue architrave n'est pas responsable des textes, photos, illustrations qui lui sont adressés.

architrave et le logo architrave sont des marques déposées.

ISSN 2295-5801

Editorial

L'arroseur arrosé...

Une large place est accordée dans ce numéro à la troisième édition du *Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2015*. Une fois n'est pas coutume, et en cela l'initiative doit être soutenue et largement diffusée, la Wallonie montre l'exemple. En effet, l'idée que l'image qu'une région donne d'elle-même puisse aussi passer par la promotion de son architecture, entre peu à peu dans les esprits. La Wallonie est à ce jour la seule à investir dans l'organisation d'un concours d'architecture. Cela étant, il est nécessaire de souligner l'apport considérable qu'ont eu les Bouwmeesters dans la promotion de l'architecture dans les deux autres régions du pays. Outre la participation de nombreux confrères flamands et bruxellois au GPAW, nous noterons également celle de bureaux internationaux venant des Pays-Bas, de France et des Etats-Unis.

Suivant l'adage de l'arroseur arrosé, l'édition 2015 du GPAW nous a apporté son lot de surprises et d'enseignements. Le monde des architectes de Belgique peut se réjouir des choix d'un jury international, de renom, qui aura su en toute indépendance et à l'unanimité primer doublement le projet des Casernes à Mons, œuvre du bureau Matador. Ce projet a depuis été saccagé par l'obstination d'un Fonctionnaire délégué avant tout soucieux d'imposer sa vision du droit. Comme le relevait un membre français du jury, nous sommes tous perdants dans cette gabegie, tant l'administration du fait de l'opprobre jeté sur les fonctionnaires délégués, que les architectes par le déni de leur art et, au-delà, de leur droit d'auteur. Fort heureusement, en agissant de la sorte, en imposant une lecture régalienne de l'architecture, le Fonctionnaire délégué, par cet ultime aveu de faiblesse, aura magistralement démontré que l'œuvre architecturale se situe à un autre niveau . . .

Dans ce numéro, il y a également de la place pour d'autres projets, dont notamment ceux de deux bureaux d'architectes. L'un est le bureau de l'architecte invité, Peter Van Impe de AST77 basé à Tirlemont, et l'autre, celui d'Eqide Meertens Plus Architecten de Riemst.

L'un de nos thèmes rédactionnels traite du vieillissement et de la réparation des bétons. En effet, l'Europe s'est rendue compte des coûts énormes, plusieurs millions d'euros par an, que représente la dégradation prématurée des bétons. Des pistes et des recommandations ont été prises en ce sens. L'autre thème rédactionnel aborde la mise en lumière des bâtiments d'architecture, avec l'înterview de Yann Kersalé, spécialiste du genre, dont les réalisations et œuvres se retrouvent sur l'ensemble des continents.

Dans la rubrique juridique, d'une part, notre partenaire assureur aborde la participation d'un architecte à un marché public pour lequel il aurait été préalablement consulté pour conseiller et établir le marché. D'autre part, Maître J.-P. Vergauwe évoque le cas courant de « la réparation en nature » souvent proposée par l'entrepreneur pour palier certains manquements.

Bonne lecture, Le Comité de rédaction







Eternit 🕸





































Sommaire

Editorial	3
Nouveautés	6-8
L'architecte invité / AST 77 architecten – en ingenieursbureau	10-11
Projets d'architecture / Concentré d'ingéniosité — Bureau d'architectes avec appartement sur parcelle étriquée / Bibliothèque en boîte — Extension en équilibre / Riva Bella — Des ardoises à l'école / LiTC — Cadre durable pour l'innovation logistique	22-24 36-37
Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2015	30-35
Urbanisme / Caserne — Logements en centre-ville historique / Caserne — Espace public du site de la caserne Léopold	
Dossier / Yann Kersalé — De la connivence jaillit la (mise en) lumière	39-41
Le cahier de l'assureur / Architecte, vous participez à la préparation d'un marché public : que pouvez-vous faire ? Que doit et peut faire le pouvoir adjudicateur ?	16-17
Le cahier du ciment et du béton / Le MICX, une icône pour l'avenir.	18
Le cahier du bois / Pavillon de la France — Voûtes d'abondance en bois	20-21
Le cahier juridique / Exécution en nature, oui, mais	26
Le cahier de la pierre / Pavés de Bruxelles — Sous les platanes, les pavés, le sable et bien plus encore!	38
Rédactionnel / La réparation du béton, hier, aujourd'hui et demain peut-être!	28
Publi-reportage / GS3, l'un des pionniers du BIM	51

architrave

XTU architects — Pavillon de la France — Expo universelle 2015 à Milan — pp 20-21

IRISS: une protection solaire avec technologie LED intégrée



IRISS (Integrated Radiant Image Solar Shading) est un système de protection solaire révolutionnaire de Renson qui permet une flexibilité illimitée. Vous pouvez l'obtenir dans toutes les dimensions et il peut être agrandi à tout moment. Il peut être intégré dans une solution globale et esthétique de protection solaire et d'habillage de façade. La distance limitée de 25 mm entre les lames permet à la lumière de pénétrer à l'intérieur tout en maintenant un confort visuel. Grâce à la combinaison avec les lames LED intégrées, le bâtiment est rehaussé d'un système vidéo transparent et dynamique qui ne modifie en rien son architecture. IRISS est visible également pendant la journée grâce à la clarté des LED, et le dispositif peut être commandé à distance et programmé depuis le monde entier.

Renson

www.renson.be - Tél. +32 (0)56 62 71 11

Un mariage innovant entre architecture et aluminium



Reynaers Aluminium a demandé au cabinet Jaspers-Eyers Architects de concevoir pour l'extension de son siège central un bâtiment durable qui épouse parfaitement les bâtiments déjà présents sur le site.

L'immeuble est un brillant exemple de l'emploi architectonique innovant de systèmes de façades et de fenêtres. La façade principale présente un schéma très strict de systèmes en aluminium. Contrairement à l'avant, l'arrière du bâtiment est très ouvert, donnant accès à un vaste hall d'entrée.

Reynaers Aluminium

www.reynaers.be

Gyproc® HabitoTM, des cloisons sur mesure pour votre confort



De plus en plus souvent, les plaques Gyproc sont utilisées en nouvelle construction ou en rénovation. C'est pourquoi Gyproc a développé la plaque Habito, une nouvelle génération de plaques Gyproc axée sur le confort de l'utilisateur.

Les cloisons Gyproc montées avec des plaques Habito sont résistantes et durables, isolent du bruit et sont plus conviviales et donc plus faciles à poser que les cloisons classiques. La fixation d'écrans plats, tringles à rideaux, étagères... se fait désormais tout simplement en utilisant une vis pour aggloméré d'un diamètre de 5 mm. Il ne faut pas de chevilles ou d'outils spéciaux.

Connaître tous les avantages? Surfez vite sur www.gyproc.be.

Gyproc

www.gyproc.be



La formation continue est bientôt obligatoire pour les architectes!

Les marchés publics, le CCTB, les systèmes dans la PEB, les primes, le dossier d'exécution, l'ergonomie dès la conception, bâtir en bois, les procédures du Permis d'urbanisme, la coordination sécurité santé, la direction de chantier, la révolution BIM (le 2 février), le marketing management d'un bureau d'architectes, les primes, la visite de carrières...font partie des thèmes qui vous seront proposés dès janvier 2016 (dont certains destinés spécialement aux architectes stagiaires) à Namur et dans votre région.

- → Actualisez vos connaissances et participez aux 3 Heures de l'UWA sur la pratique professionnelle. La formation continue des architectes pour les architectes par les architectes!
 - Pour nous suivre : W@UWA_news ou sur linkedIn
 - Inscrivez-vous à la newsletter sur la page formation www.uwa.be/?page_id=122
 - Pour vos questions : formation@uwa.be







CCT B2022 pour Revit



Le CCT B2022 étant désormais le cahier des charges de référence en Région wallonne, il est précieux pour un architecte de pouvoir associer des codes articles aux éléments constitutifs de la maquette numérique. Cela permet, lors de l'extraction des quantités de la maquette numérique, de suivre la structure du B2022, en vue de réaliser son métré détaillé et récapitulatif. Tase a développé une bibliothèque de composants architecturaux Revit qui contiennent déjà le code article du B2022. De plus, au travers du gabarit Tase pour Revit Architecture, le modeleur dispose de tous les codes d'articles B2022 et pourra, lors de la création de nouveaux éléments, facilement y associer un code article.

Pour y avoir accès, il suffit de contracter le TSP, Tase Support Pack, qui vous propose encore bien d'autres avantages.

Plus d'infos? Contactez-nous par email: bim@tase.be ou par téléphone: 02 880 97 17.

cad@tase.be - www.tase.be - Tél. +32 (0)2 247 92 06

RenovActive: une réponse abordable aux énormes besoins de rénovation en Belgique



Rénovation, Maison Active, accessibilité et reproductibilité: voilà les critères principaux placés à la base du projet RenovActive à Bruxelles, Belgique. Les principes d'Active House ne se concentrent pas seulement sur **l'efficacité énergétique**. En effet, ils visent aussi à créer un espace où l'atmosphère intérieure est confortable pour les personnes qui y travaillent et y vivent. Un impact positif sur l'environnement est également recherché. Les principes d'Active House visent donc l'équilibre parfait entre confort, énergie, et environnement. RenovActive a un but précis : développer un concept de rénovation durable et abordable adapté à la rénovation et à la modernisation à grande échelle. C'est pourquoi VELUX, en collaboration avec ONO Architectuur, a développé un concept **accessible** et facilement reproductible, à la fois financièrement et techniquement. Pour le projet RenovActive, le Groupe VELUX a établi un partenariat avec *Le Foyer An*derlechtois, une société immobilière de service public qui possède 3600 logements à Bruxelles. La fin des travaux de rénovation est prévue pour le printemps 2016.

VELUX Belgium

www.velux.be - Tél. 010 42 09 09

La brique de parement Latero Pureté, puissance et punch ultimes



La nouvelle collection de briques de parement 'Latero' de Wienerberger associe les forces de la nature pour conférer une allure encore plus expressive à votre façade. Latero a vu le jour en réunissant les quatre éléments: la terre, l'eau, l'air et le feu. Résultat : une brique en terre cuite arborant une large palette de nuances de couleur et une surface irrégulière qui donne à votre façade davantage de profondeur et de dynamisme.

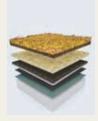
La brique de parement *Latero* est proposée en format Waal (\pm 215 x 102 x 50 mm) et est produite en sept teintes différentes, de faiblement à fortement nuancées: Fire, Sepia, Oriente, Menta, Mogano, Avorio et Rosso. Grâce à son aspect unique, au large choix de couleurs et à sa qualité habituelle, cette nouvelle brique de parement signée Terca répond aux attentes les plus élevées au niveau de l'architecture et des couleurs. Car, quelles que soient les circonstances ou les applications, la brique de parement Latero montre toujours son buon latero, son plus beau visage.

Pour tout complément d'information, surfez sur www.wienerberger.be

Wienerberger sa

www.wienerberger.be

Urbanscape – un système de toit végétalisé léger



toitures végétales présentent de gros avantages, mais n'étaient pas applicables universellement jusqu'à présent en raison de leur poids relativement élevé. Knauf Insulation propose désormais une solution

innovante: le nouveau système de toiture végétale légère Urbanscape. Ce système de toiture végétale est le premier système complet et unique à présenter une grande capacité de rétention de l'eau, un poids extrêmement léger et une facilité d'installation en seulement quelques heures. Une toiture végétale est de ce fait envisageable pour tout logement privatif, bâtiment

industriel ou immeuble de bureaux et se prête à tout type de structure de toit - acier, béton ou bois. Urbanscape se compose d'une couche végétale de sedums, un substrat en laine de roche, un système de drainage et enfin une membrane anti-racines.



Knauf

www.urbanscape.be/fr







Un style intemporel grâce à Reynaers Aluminium

Vos idées, tout comme les matériaux que vous utilisez, doivent pouvoir traverser les époques. Les profilés de fenêtre et de porte Reynaers Aluminium offrent des solutions fonctionnelles et esthétiques idéales que vous ne manquerez pas d'admirer avec fierté. Petits chefs-d'œuvre de créativité et très polyvalents, ils sont du plus bel effet dans les intérieurs tant modernes que classiques, dans les nouvelles constructions et les constructions rénovées. De plus, ils sont très pratiques : ils nécessitent peu d'entretien, garantissent une excellente isolation et sont fabriqués dans des matériaux durables.

www.reynaers.be



AST 77 architecten en ingenieursbureau

Goossensvest 45 – 3300 Tirlemont – Tél. +32 (0)16 811 077 – www.ast77.be

AST 77 architecten- en ingenieursbureau est un groupe d'architectes et d'ingénieurs fondé en 2007 par arch. ing. Peter Van Impe. L'équipe, forte de six personnes, se bâtit une solide réputation comme atelier créatif et bureau d'études, développant des bâtiments contemporains novateurs qui vont de la construction neuve à la transformation, de l'habitation familiale aux édifices publics, de l'aménagement intérieur au projet d'urbanisme. L'architecture mise en œuvre est le reflet des trois piliers d'AST 77 : Architecture, Stabilité et Techniques.

Avec son architecture, AST 77 tente de proposer aux utilisateurs des bâtiments qu'il crée comme un costume sur mesure flexible. Ce qui signifie que nous ne souhaitons faire ni du prêt-à-porter, ni du costume de mariage, explique Peter Van Impe. Ceux-ci sont en effet trop limités dans le temps et l'usage. Le sur mesure flexible doit apporter une réponse à la qualité spatiale de l'environnement construit et non construit. Le caractère durable est ici bien plus au'une auestion de choix de matériaux ou de système constructif. Réaliser un bâtiment durable avec une durée de vie de plusieurs générations, c'est avant tout faire en sorte qu'il s'adapte aux évolutions de son contexte vu comme un tout. Malheureusement, construire met inévitablement l'environnement à contribution. A nous de veiller à ce que ces effets négatifs puissent être réduits au minimum tout en continuant à optimaliser la perception positive.



Peter Van Impe préfère d'ailleurs parler de 'qualité intégrale' plutôt que de 'construction durable'. Le concept d'intégration exprime en effet la combinaison dynamique des différents aspects relatifs au processus complet de conception et de construction, précise-t-il. Il indique une interaction harmonieuse entre la situation, la maîtrise du climat par le bâtiment et les installations, et les matières premières utilisées pour ce faire, sous la forme de matériaux et d'énergie. Ce terme évoque aussi la prise en compte du facteur temps/coût et de la durabilité des moyens mis en œuvre à court et long termes.





• Habitation basse énergie Wemmel

 Habitation compacte Tirlemont

⊙ Maison ouvrière 2.0 Louvain

ூ Maison basse énergie en bambou Rotselaar

⊙ Bâtiments de l'entreprise Mullem & Zonen Tirlemont







© Steven Massart







Concentré d'ingéniosité

Bureau d'architectes avec appartement sur parcelle étriquée

/ AST 77

/ Goossensvest 45 — 3300 Tirlemont

En 2006, l'architecte et ingénieur Peter Van Impe cherchait un endroit où loger son bureau d'architecture et d'études fraîchement fondé. Il tomba sur une vieille maison proche du parc communal de Tirlemont. En démolissant à la fois la maison et le garage situé à l'arrière, Peter Van Impe créa une parcelle à la taille modeste de 3,5 mètres de large sur une profondeur de 15 mètres. Il y bâtit un volume transparent à 5 niveaux qui abrite le bureau d'architectes et un appartement, totalisant 125 mètres carrés pleinement exploités.

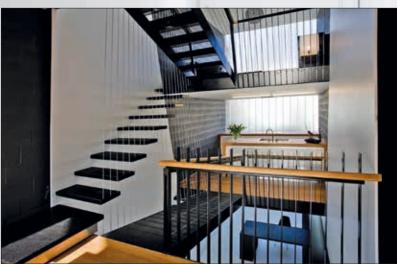








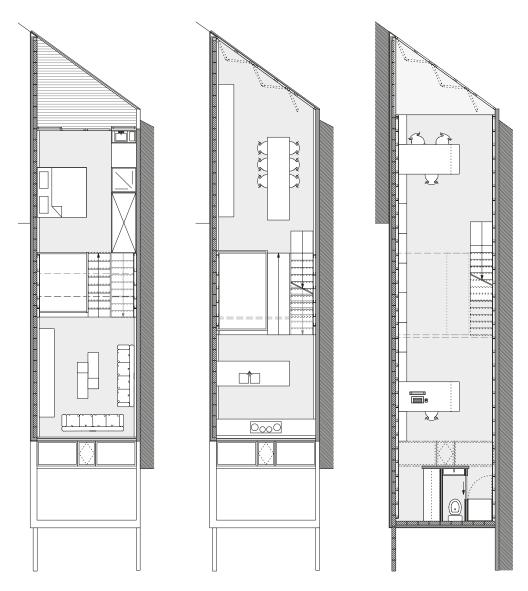


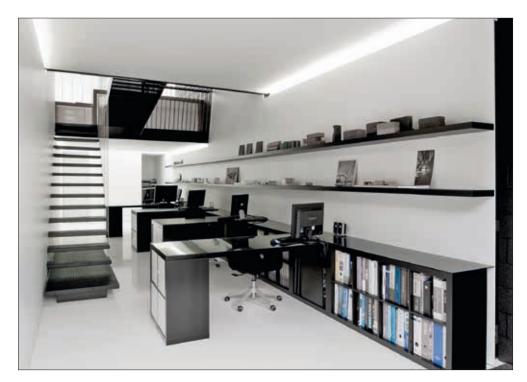


Le bureau d'architectes avec appartement de AST 77 est un cas d'école en matière d'utilisation optimale de l'espace disponible. Le terrain étroit et profond est exploité avec une redoutable efficacité, jouant sur la verticalité et les demi-niveaux. Le bureau d'architectes (60 m²) se trouve au rez-de-chaussée. Les quatre niveaux supérieurs abritent respectivement la cuisine, le coin à manger qui sert aussi de salle de réunion, le salon et enfin la chambre avec salle de bains et terrasse de toit, d'où l'on profite d'une jolie vue sur Tirlemont. Un vide central logeant un escalier métallique noir relie les espaces de vie et de travail sans sacrifier la transparence et l'ouverture de l'ensemble. Au plus on monte, au plus le caractère privé des espaces s'affirme.

L'immeuble est distribué avec intelligence et flexibilité. Hauteurs différentes, perspectives intrigantes et décrochages entre les demi-niveaux créent une dynamique particulière, ce qui ne veut pas pour autant dire que le bâtiment ne pourra pas à l'avenir être réaménagé comme logement, espace de travail ou une combinaison des deux fonctions. En un mot: l'architecture comme costume sur mesure flexible, telle que la pratique de préférence l'inspirateur Peter Mertens (du bureau AIM).

De hautes baies ouvrent le bureau sur la rue, qui peuvent être d'ailleurs entièrement ouvertes quand le temps le permet. De larges lanterneaux — tant dans le toit qu'entre la partie arrière du rez-de-chaussée et le premier étage – contribuent à un généreux éclairage naturel. Alors que le noir et le blanc dominent dans le bureau, l'appartement est aménagé avec des matériaux chaleureux comme le bois et le bambou. Les murs sont faits de blocs de béton décoratif peints en gris. Les 180 000 euros de budget (hors TVA et honoraires) montrent qu'il est parfaitement possible de transformer, avec un peu de créativité, une maison de ville vétuste en un exemple d'espace de vie et/ou de travail paré pour l'avenir.





/ AST 77 architecten- en ingenieursbureau

Goossensvest 45 – 3300 Tirlemont tél. +32 (0)16 811 077 www.ast77.be

/ Maître d'ouvrage

Arch. Ing. Peter Van Impe

/ Entreprises

Kris Hermans

Makke dakwerken

Hobbygro

Roelants Glas

Schiffeleers-Glas

Ronny Marteaux

Taes Keukens

Dirk Andries

Fraeyman

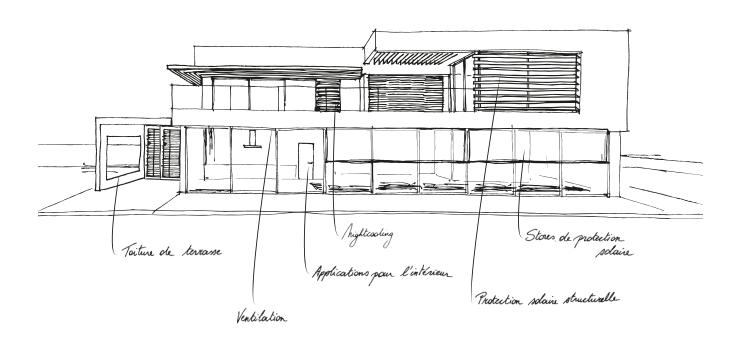
Fremosia Parket

Toca

/ Photographies

- © M.B.M. van Heel
- © Marcel Van Coile
- © Liesbet Goetschalckx
- © Steven Massart





DESIGNING RESIDENTIAL COMFORT

Découvrez comment optimiser encore davantage l'esthétique et la fonctionnalité de vos projets. Grâce à une combinaison intelligente de ventilation, protection solaire et solutions Outdoor, RENSON® contribue à créer des espaces de vie sains et confortables, tout en réduisant au maximum la consommation énergétique.



VENTILATION
SUNPROTECTION
OUTDOOR

Architecte, vous participez à la préparation d'un marché public : que pouvez-vous faire? Que doit et peut faire le pouvoir adjudicateur?

Hypothèse: Vous êtes invité par un pouvoir adjudicateur à participer à l'élaboration d'un marché

Pourrez-vous ensuite participer au marché public lui-même par la suite?

L'article 64 de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011¹ est le digne successeur de l'article 78 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996. Cet article prévoit une **obligation** pour le pouvoir adjudicateur d'écarter toute demande de participation ou toute offre introduite pour un marché public de travaux ou de fournitures ou de services, lorsque le candidat ou le soumissionnaire qui avait été chargé de la recherche, de l'expérimentation, de l'étude ou du développement des travaux, fournitures ou services, et du fait de ses prestations, a bénéficié d'un avantage de nature à fausser le jeu normal de la concurrence.

Néanmoins, l'architecte peut renverser la vapeur et démontrer qu'il ne bénéficie pas d'un tel avantage.

En effet, avant de prendre une telle décision, le pouvoir adjudicateur doit inviter le candidat ou le soumissionnaire à fournir par écrit ses justifications en lui permettant d'établir qu'il ne bénéficie pas d'un tel avantage.

Attention: Le délai de réponse est de 12 jours, sauf délai plus long. Il convient d'y être très attentif.

La règlementation a évolué : où en sommesnous? Que peut-on dégager comme critères?

Avant toute chose, il convient toutefois de rappeler que l'ancien article 78 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 a été le fruit d'évolutions règlementaires importantes, et notamment à la suite d'un Arrêté Royal du 18 février 2004^{2} .

Antérieurement à 2004, l'article 78 prévoyait effectivement une présomption irréfragable, c'est-à-dire une interdiction de principe qui empêchait les titulaires d'un contrat d'étude préalable de participer à des procédures classiques d'attribution de marchés publics qu'ils avaient conçus, étudiés ou préparés.

Certains assouplissements ont été rendus nécessaires et, principalement, en raison d'un arrêt de la Cour de Justice Européenne du 3 mars 2005³. L'interdiction de principe allait à l'encontre des principes présents dans les directives en vigueur⁴.

Partant, le rapport au Roi qui a introduit l'arrêté royal du 18 février 2004 institue une **obligation** pour le pouvoir adjudicateur d'interroger le soumissionnaire lorsqu'il est en présence d'une hypothèse d'application de l'article 78. Ceci a été rappelé dans des arrêts du Conseil d'Etat du 26 février 2013⁵ et du 19 août 2013⁶ qui ont suspendu des décisions à défaut d'avoir interrogé les candidats.

Ce rapport au Roi donne également des lignes directrices dans l'appréciation de ce qui relève ou non de l'interdiction d'accès à certains marchés du fait d'un jeu de la concurrence qui aurait été soit faussé soit empêché:

Sans doute faudra-t-il souvent conclure que tel est le cas lorsque cette personne a été chargée d'établir le cahier spécial des charges et les plans et a fixé des orientations techniques ou architecturales précises correspondant à celles qui lui sont les plus familières.

Par contre, ce ne sera normalement pas le cas lorsque, par exemple, la première prestation a eu pour objet la détermination d'exigences fonctionnelles générales, pouvant être prises en considération par la plupart des concurrents capables d'exécuter un tel marché. 7

En d'autres termes et pour résumer, il faudra apprécier si le travail confié à l'architecte a débouché sur un travail fonctionnel ou plus personnel – ce dernier cas tombant alors sous le coup de l'interdiction. En revanche, un travail technique ne confère pas a priori un avantage pouvant fausser la concurrence.

Evolutions jurisprudentielles

Pour parvenir à déterminer ce qui est permis ou non, il nous faut consulter la pratique des Cours et Tribunaux et plus spécifiquement la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Certaines décisions rendues par le Conseil d'Etat permettent d'appréhender ce qui relève ou non d'un jeu de la concurrence qui aurait été soit faussé soit empêché et, donc, de la violation de l'égalité de traitement entre les soumissionnaires⁸:

 Un arrêt du Conseil d'Etat du 10 novembre 2011⁹ rappelle que de simples contacts préalables ne relèvent pas de l'interdiction d'accès si ceux-ci avaient uniquement pour objet de présenter et de valoriser un produit existant. Ces démarches préalables ne relèvent pas d'acte(s), de convention(s) ou d'entente(s) de nature à fausser les conditions normales de la concurrence. D'ailleurs, la mise en concurrence n'a pas été anéantie puisque le soumissionnaire retenu n'était pas le seul à soumissionner au projet.

À titre exemplatif, un bureau d'architecture qui aurait eu des contacts préalables avec le pouvoir adjudicateur sur l'existence d'un projet similaire mais non identique ne devrait pas voir son offre écartée s'il soumissionne au marché concernant l'élaboration du projet.

• Un arrêt du Conseil d'Etat du 26 juin 2012¹⁰ nous enseigne que la participation à la rédaction d'un «cahier spécial type», qui est rendu applicable aux marchés publics, n'implique pas en soi que ce dernier aurait bénéficié d'un avantage concurrentiel et qu'il ne peut remettre offre.

En effet, ces documents sont publiés et sont accessibles à l'ensemble des soumissionnaires. Un avantage concurrentiel n'est ainsi pas démontré par la simple rédaction du cahier des charges type.

 Un arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} juillet 2011¹¹ retient que l'étude préalable (programme des travaux et établissement de 10 plans d'architecte – sur la base desquels les subsides régionaux ont été alloués et un certificat d'urbanisme délivré) n'avait pas pour effet de placer dans une position de nature à fausser le jeu de la concurrence, puisque la connaissance des lieux, du programme et des orientations souhaitées par le pouvoir adjudicateur étaient identiques et connus de tous les participants qui avaient fondé leur offre

en ayant égard aux résultats de cette étude et aux informations du cahier spécial des charges. Par ailleurs, rien n'indiquait, de manière concrète et au regard de critères d'attribution, que l'avantage concurrentiel aurait été répercuté.

Un arrêt de la Cour d'Appel de Gand du 2 septembre **2011**¹² a confirmé cette jurisprudence en la synthétisant de la manière suivante :

- Il n'y pas d'exclusion automatique d'un candidat qui a participé à la participation d'un marché mis en concurrence;
- Des informations privilégiées connues dudit candidat ne peuvent, en principe, exercer d'influence en faveur de ce dernier :
- Si ces informations exercent néanmoins une influence sur la concurrence, celle-ci doit être évaluée par référence à l'importance des critères d'attribution. En d'autres termes, il faut examiner si, en l'absence de cet avantage, la procédure en cours aurait pu aboutir à un résultat différent. 13

Ainsi, quid si le bureau d'architecture établit le cahier spécial des charges, les plans et fixe des orientations techniques ou architecturales précises correspondant à celles qui lui sont les plus familières?

Ce dernier ne verra donc pas son offre immédiatement exclue s'il motive de manière adéquate que ses prestations ne faussent pas le jeu normal de la concurrence et que l'avantage concurrentiel est minime et doit être mis en balance avec la pondération des autres critères d'attribution.

En résumé, l'hypothèse de travail personnel de l'architecte n'aboutit pas nécessairement à une exclusion du marché si, en l'absence de cet avantage, la procédure en cours aboutit au même résultat.

Exceptions

L'ancien article 78 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 prévoyait des exceptions à son application, c'est-à-dire, d'une part, pour les marchés comportant à la fois l'établissement d'un projet et son élaboration et, d'autre part, le recours à la procédure négociée sans publicité.

Pareilles exceptions ne sont plus expressément prévues.

Pourtant, le concours de projet et le recours à la procédure négociée sans publicité (article 26, §1, 1° de la loi du 15 juin 2006) pourraient constituer une solution alternative dès lors que, dans ces cas extrêmes de rédaction de cahier spécial des charges, d'élaboration de plans spécifiques, ils seraient certainement la solution la plus adéquate.

En effet, plus particulièrement quant à la procédure négociée, les documents rédigés par les architectes sont protégés par des droits de propriété intellectuelle susceptibles de démontrer que le recours à cet architecte est indispensable afin de protéger ses droits d'exclusivité ou pour des raisons techniques, ou artistiques. Toutefois,

Conclusion

En synthèse, les exclusions de principe tiennent à des cas extrêmement rares où l'avantage concurrentiel est manifeste et aurait conduit, en son absence, la procédure à aboutir à un résultat différent. Il faut néanmoins être prudent lorsqu'il est demandé à l'architecte dans le cadre de la préparation d'un marché de public de prendre des orientations qui « cadenasseraient » le marché à venir en lui conférant un avantage concurrentiel.

cette exclusivité devra être inhérente au marché et non compte tenu du dépôt du permis d'urbanisme dans le cadre d'un premier marché ou du fait d'avoir simplement remporté le premier marché¹⁴.

^[1] A.R. 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, M.B., 9 août 2011.

^[2] A.R. du 18 février 2004 modifiant, en ce qui concerne l'interdiction d'accès à certains marchés et l'introduction des moyens électroniques, un certain nombre d'arrêtés royaux pris en exécution de la loi du 24 décembre 1993 relatifs aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et services, M.B., 27 février 2004.

^[3] C.J.C.E., 3 mars 2005, C-21/03 et C-34/03.

^[4] Directives 92/50/CEE du Conseil du 18 juin 1992 portant coordination des procédures de passation des marchés publics de service, 93/36/CEE du Conseil du 14 juin 1993 portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fourniture et 93/37/CEE du Conseil du 14 juin 1993 portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux.

^[5] C.E., 26 février 2013, arrêt n° 222.634, sa AEG BELGIUM.

^[6] C.E., 19 août 2013, arrêt n° 224.479, scrl L'ESCAUT ARCHITECTURES.

[🛮] Rapport au Roi précédent l'Arrêté Royal du 18 février 2004 modifiant, en ce qui concerne l'accès à certains marchés et l'introduction des moyens électroniques, un certain nombre d'Arrêtés Royaux pris en exécution de la loi du 24 décembre 1993 relatifs aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et services (M.B.., 27.02.2004, p. 11236).

[🔋] F. GUERENNE et I. EKIERMAN, l'article 78 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 (...) : de l'încompatibilité à l'înterdiction d'accès à certains marchés – évolution de la situation des concepteurs et leur perspective, L'entreprise et le droit, 2013/1, p. 27-34.

 $^{^{[9]}}$ C.E., 10 novembre 2011, arrêt n $^{\circ}$ 216.254, sa CLEAR CHANNEL BELGIUM.

^[10] C.E., 26.06.12, arrêt n° 219.984, sa VEKTRA

^[11] C.E., 01/07/11, arrêt n° 214.383, scrl ASSAR ARCHITECT

^[12] Cour d'Appel de Gand, chambre 9ter, 2 septembre 2011, en cause D.T. / CPAS DE MALDEGEM, L'entreprise et le droit, 2013/1, p. 35 à 38.

^[13] F. GUERENNE et I. EKIERMAN, l'article 78 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 (...): de l'încompatibilité à l'interdiction d'accès à certains marchés – évolution de la situation des concepteurs et leur perspective, L'entreprise et le droit, 2013/1, p. 27-34.

^[14] Cour des comptes, 160° cahier d'observations présenté au Parlement wallon, sess. 2003-2004, p. 66 dans F. GUERENNE et I. EKIERMAN, l'article 78 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 (...): de l'incompatibilité à l'înterdiction d'accès à certains marchés — évolution de la situation des concepteurs et leur perspective, L'entreprise et le droit, 2013/1, p. 34.



Extrait de « Le MICX, nouveau centre de congrès à Mons » consultable sur <u>www.febelcem.be</u>, rubrique 'Regard sur le béton' Pour plus d'information sur les applications du ciment et du béton : www.febelcem.be et www.infobeton.be

Le MICX,

une icône pour l'avenir

Le développement de la cité du Doudou est en cours, porté par sa nomination en tant que Capitale européenne de la culture pour l'année 2015. De fait, la ville investit massivement le quartier de la gare, de l'autre côté des voies de chemin de fer.



Diverses constructions accueilleront dans un avenir proche un programme mixte composé de logements, d'établissements horeca et d'un parc d'activités technologiques. Parmi ces nouvelles fonctions, le MICX a déjà ouvert ses portes pour l'organisation de congrès et autres événements publics. Avec sa morphologie élancée, le bâtiment est

conçu pour être une icône de l'avenir de la ville. Après Calatrava, Mons s'offre les services d'un autre architecte-star. Le projet est en effet mené par l'agence new-yorkaise de Daniel Libeskind, en association avec le bureau montois H2A et l'entreprise CIT Blaton qui, ensemble, ont remporté le concours Design & Build du projet.





Photos © Georges De Kinder

Gyproc[®]









Habito™, la nouvelle génération de plaques Gyproc®

Moi ? Je peux accrocher de tout à un mur en Gyproc.

De plus en plus souvent, les plaques Gyproc sont mises en oeuvre dans la nouvelle construction ainsi que dans la rénovation. C'est pourquoi Gyproc a développé les plaques Habito, une nouvelle génération de plaques spécialement adaptées pour permettre aux utilisateurs de profiter rapidement et au mieux des espaces de vie disponibles.

Les cloisons revêtues de plaques Habito vous offrent toute la flexibilité pour aménager de nouveaux espaces, transformer des espaces ou même modifier l'ensemble de votre maison. La fixation de tringles à rideaux, d'écrans plats, d'étagères, ... devient un véritable jeu d'enfant.

Les plaques Habito sont en outre jusqu'à cinq fois plus dures que les plaques classiques et réduisent les nuisances sonores des pièces adjacentes.





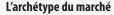
Pavillon de la France

Voûtes d'abondance en bois

/ XTU architects

/ Expo universelle 2015 à Milan

Les portes de la 34° exposition universelle viennent de se refermer à Milan. Le thème de cette édition était 'Nourrir la Planète, Energie pour la Vie'. Le pavillon français a mis à l'honneur l'identité alimentaire de l'hexagone au moyen d'un immense toit présentant aux visiteurs la variété des terroirs français. Quel matériau, sinon le bois, pouvait aussi bien mettre en évidence tant de délices alimentaires?



Après s'être informés auprès de spécialistes de l'agriculture et de sociologues, il apparaît aux associés d'XTU que l'îdentité alimentaire de la France vient de son extraordinaire diversité géologique et génétique dont découlent les reliefs, les climats, les usages, les cultures, les produits... et l'excellence de sa gastronomie. Entérinant le concept du marché couvert en tant que carrefour de tous les choix alimentaires, XTU choisit de réaliser ce qu'ils considèrent comme son archétype: un grand toit abritant des espaces libres.

Le Pavillon s'inspire d'une forme hexagonale que des soulèvements tectoniques auraient plus ou moins bouleversée. Ce « paysage construit » vient se glisser à l'intérieur du « marché », en sous-face du plafond, seule partie visible lorsque la foule se presse dans cet espace de 2 000 m². Déformé par des reliefs symboliques, ce « plafond paysage » prend une dimension spectaculaire qui évoque de manière abstraite la variété des terroirs français.

A la différence d'un marché couvert classique où les produits sont présentés sur des étals, la scénographie dispose les différents sujets qu'aborde le Pavillon dans les alvéoles de la structure. Au menu de ces « voûtes d'abondance » : spécialités régionales, dégustations gourmandes, recherche scientifique et biotechnologique, agro-écologie, nouvelles technologies agroalimentaires, progrès génétique, chimie du vivant, flore positive... Le premier étage regroupe les bureaux et les espaces VIP. Un restaurant occupe le dernier niveau.



Des formes libres

Entièrement fabriquée en bois français, la structure en lamellé-collé est en épicéa à l'intérieur et en mélèze à l'extérieur. Tous les éléments — ossatures primaire et secondaire, plafond, plancher, façades — sont imbriqués les uns dans les autres pour constituer un seul et même ouvrage qui dessine à la fois l'enveloppe et la volumétrie intérieure. La structure primaire se compose de poutres treillis et de poteaux implantés selon un entraxe de 4,50 m. Pour contreventer l'édifice, une ossature secondaire vient s'intercaler tous les 1,50 m, l'ensemble formant des caissonnages carrés très réguliers. Toute l'originalité du projet vient du fait que cette trame orthogonale est découpée selon des formes irrégulières dites « libres » qui génère un impressionnant effet de voûte. Avec cette géométrie complexe, la charpente tout en courbes et en contrecourbes du Pavillon de la France montre la capacité du bois à épouser des lignes organiques inhabituelles. Outre sa plastique remarquable, cette canopée met en valeur les innovations françaises en matière d'architecture bois avec des systèmes de fixation invisible (brevet Résix®). S'inspirant du concept « low-tech », le Pavillon de la France est en outre entièrement démontable et remontable.

Consultez nos cahiers sur www.architrave.be



hout bois



/ XTU architects

32 rue de Paradis – 75010 Paris tél. +33 (0)1 45 23 37 10 www.x-tu.com

/ Architectes responsables

Anouk Legendre et Nicolas Desmazières Mathias Lukacs Nicolas Senemaud

/ Maître d'ouvrage

FranceAgriMer Studio Adeline Rispal *(scénographie)* Agence Laverne *(paysage)*

/ Entreprises

CMC di Ravenn
(constructeur mandataire)
Simonin bois
(charpente bois)

/ Photographies

© Andrea Bosio





Bibliothèque en boîte Extension en équilibre

/ Egide Meertens Plus Architecten

/ lers Kruisstraat 60 — 3770 Lafelt, Riemst



Le bâtiment abritant le bureau Egide Meertens Plus Architecten date de 2004. En 2009, il avait déjà été complété par un parking souterrain pour les collaborateurs. Plus récemment, un volume parallélépipédique fut ajouté pardessus l'atelier existant, pour faire office de bibliothèque et d'espace de présentation. La boucle est ainsi (provisoirement) houclée.

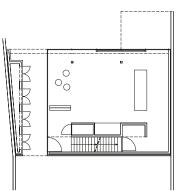


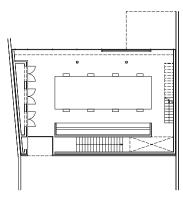
L'atelier des architectes Egide Meertens Plus est implanté à l'arrière d'une maison mitoyenne, séparé par une façade fermée en béton pour faire clairement la distinction entre les espaces de travail et la partie résidentielle privée. La façade arrière de l'atelier, entièrement vitrée, ouvre généreusement sur la campagne hesbignonne. L'extension en forme de boîte est posée en guinconce sur le bâtiment existant. L'orientation du porte-à-faux ainsi créé renforce l'ouverture de l'ensemble vers l'environnement naturel. Les profilés des châssis ont pu être réduits au minimum grâce à l'utilisation de vitrage siliconé.

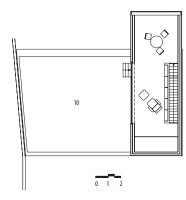
Bien que l'ensemble paraisse construit sur plusieurs niveaux, un vide intérieur crée une liaison verticale générant une unité spatiale. Dans une première partie, où l'escalier se trouve dans le volume existant, les marches, libres, sont fixées au mur au moyen d'un minimum d'ancrages. Au fur et à mesure que l'on s'élève vers la bibliothèque, l'escalier se ferme et devient classique. Le style de la bibliothèque ne porte nullement atteinte à celui de l'atelier existant. Sa structure simple et sobre rend le nouveau volume modeste par rapport à son environnement, impression encore renforcée par le bardage en zinc prépatiné. L'ensemble affiche une unité particulière en partie grâce au contraste des matériaux utilisés.

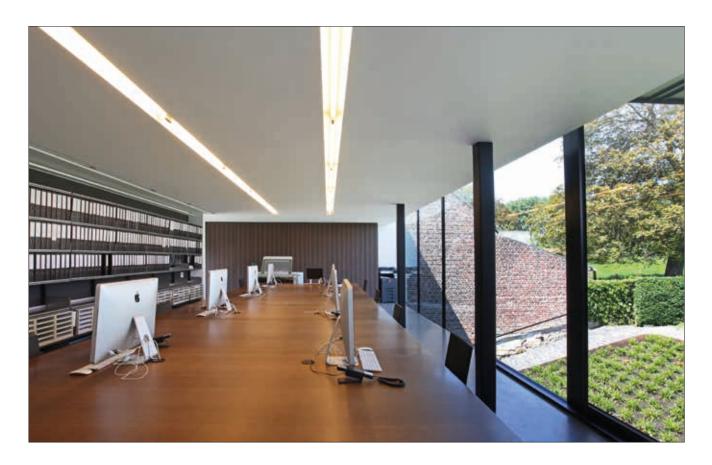
Un défi important lors de la construction de l'extension consistait à occasionner le moins de nuisances possible pour les architectes au travail. Les délais d'exécution furent extrêmement courts (de septembre 2012 à décembre 2012) grâce à une stricte coordination du chantier et au recours à des principes constructifs hors du commun. Le volume fut érigé autour d'une ossature en aluminium montée au préalable en usine, puis placée sur le toit existant. Les murs furent dissociés du plafond pour éviter les phénomènes de dilatation, et une grande attention fut accordée aux détails de placement et raccordement des écrans pare-vapeur. Le parachèvement intérieur avec des plaques de plâtre permit par ailleurs de réaliser facilement de belles niches lumineuses, de petits ombrages et des armatures intégrées. Dans une phase ultérieure, la bibliothèque peut, avec l'atelier, être transformée en un espace de vie et de travail à part entière, et ce sans aucune modification à la structure ou transformation interne.















/ Egide Meertens Plus Architecten

lers Kruisstraat 60 – 3770 Lafelt, Riemst tél. +32 (0)12 453 070 $\underline{www.egidemeertens.be}$

/ Maître d'ouvrage

Egide Meertens Plus Architecten

Rudi Thijs (gros œuvre et menuiseries extérieures) Gerimont dakwerken (toitures et revêtements de façade)

/ Photographies

© Philippe Van Gelooven





Exécution en nature,

oui, mais...

Il arrive — malheureusement de plus en plus souvent — que le maître de l'ouvrage et l'architecte se trouvent confrontés à une déficience progressivement chronique de l'entrepreneur.

L'architecte procède au relevé des vices, manquements et autres malfaçons consignés dans les procès-verbaux de réunions de chantier.

Si ces remarques demeurent inopérantes, le maître de l'ouvrage adressera une mise en demeure.

Lorsque ces deux démarches restent sans effet, le maître de l'ouvrage peut action-

Il arrive enfin que l'entrepreneur propose des réparations en nature.

C'est souvent le cas lorsqu'il se trouve acculé dans le cadre d'une procédure en justice et au cours de l'expertise judiciaire; il préférera, en effet, exécuter luimême les réparations plutôt que de se voir condamné à payer une indemnité correspondant au coût des remises en état (réparation par équivalent).

En principe, la réparation en nature est de droit ; le débiteur est autorisé à proposer de réparer lui-même. Cependant, dans certains cas, le créancier (à savoir le maître de l'ouvrage) pourra refuser cette offre.

C'est ce que rappelle un arrêt de la Cour d'appel de Liège du 20 janvier 2014 (2012/RG/1847 qui peut être consulté sur le site de Juridat F-20140130-8).

En effet, face à l'opposition du maître de l'ouvrage d'accepter la réparation en nature, la Cour constate que l'offre d'exécution en nature ne peut être accueillie en l'espèce dès lors que l'entrepreneur ne présente pas les garanties suffisantes compte tenu de la dégradation du climat entre parties et du fait que l'entrepreneur, mis en face de ses manquements avant la citation introductive d'instance, n'a pu réaliser les corrections qui s'imposaient.

Le Tribunal statue en fonction des éléments de la cause qui lui sont soumis.

La perte de légitime confiance peut justifier le refus d'une réparation en nature.

C'est le cas notamment lorsque l'entrepreneur a été invité à plusieurs reprises à procéder aux réparations ou encore lorsqu'il s'est avéré qu'il était incapable de remédier efficacement à la situation.

Dans ce même arrêt, la Cour d'appel confirme l'exception d'inexécution.

En effet, un contrat d'entreprise est un contrat dit synallagmatique, ce qui signifie qu'il comprend des obligations réciproques à respecter par les parties : l'entrepreneur doit exécuter l'ouvrage dans les règles de l'art et conformément au contrat. Son cocontractant, à savoir le maître de l'ouvrage, doit payer les factures au fur et à mesure de l'exécution conforme des travaux et ne peut abusivement refuser leur réception.

Après avoir rappelé ces principes, la Cour ajoute: «le principe d'exécution de bonne foi des conventions n'oblige pas la partie qui invoque l'exception à en faire l'application en proportion avec le préjudice qu'elle subit effectivement. Pour être efficace comme mesure de contrainte, l'exception doit, en effet, nécessairement causer au débiteur défaillant un préjudice supérieur à celui qui résulte du manquement imputable à ce dernier.

Si le Juge estime que l'usage de l'exception est abusif, il peut modérer les effets de la suspension des obligations en ramenant cette suspension dans la limite d'un usage normal ».

En d'autres termes, le maître de l'ouvrage pourra retenir le cas échéant des montants supérieurs au coût réel des réparations de façon à exercer sur l'entrepreneur débiteur un moyen de pression justifié en fonction des circonstances.

Il faut bien entendu utiliser cette arme avec précaution et proportionnalité.





La nouvelle collection de briques de parement 'Latero' associe les forces de la nature pour conférer à votre façade une allure encore plus robuste. Pour la fabrication de 'Latero' ont été réunis les quatre éléments: terre, eau, air et feu. Résultat? Une brique en terre cuite arborant une large palette de nuances de couleur et une surface irrégulière garantissant à votre façade davantage de profondeur et de dynamisme.

Latero est disponible en format Waal (+/- 215x102x50 mm) et en sept teintes différentes, de faiblement à fortement nuancées: Fire, Sepia, Oriente, Menta, Mogano, Avorio et Rosso.

Découvrez la brique de parement Latero dans nos showrooms de Londerzeel ou Courtrai.

www.wienerberger.be



La réparation du béton, hier, aujourd'hui et demain peut-être!

Bien que le béton soit connu depuis l'orée des temps, et que celui-ci doit être réparé, les procédés de réparation et le choix des mortiers ne sont normalisés que récemment (2009) par une norme européenne (EN 1504) suite au nombre important de dégâts recensés par l'étude européenne CONREPNET (2001 / 2006).

Les trois origines de dégradation sont par ordre d'importance :

- 1. un diagnostic erroné ou manguant
- 2. peu ou pas de formation des opérateurs, ni concernant les nouveaux produits, ni concernant les techniques de réparation du béton
- 3. un usage de mortiers de réparation peu performant

En spécifiant dans la norme une série d'exigences concernant les produits et leur application et en rendant son application obligatoire, le législateur fournit à l'entrepreneur les informations nécessaires pour pouvoir présenter une offre en connaissance de cause ainsi que la possibilité de réaliser ces travaux d'une manière adéquate. Nous pensons ici spécialement à l'obligation de rédiger un rapport de diagnostic en fonction de la pathologie et de l'ampleur du problème. Cette obligation répond à la première défaillance relevée par cette étude européenne.

Toutefois, la Belgique a en plus instauré la certification des entrepreneurs réparateurs de béton. Leur compétence est évaluée préalablement par un organisme tiers neutre (BCCA). Celui-ci effectue des contrôles sur chantier ainsi qu'un audit annuel de son application dans le but de garantir la pérennité du niveau de qualité. De plus, l'entrepreneur doit disposer au minimum d'un ouvrier attesté ayant la compétence de l'exécution sur chantier de la réparation et/ou de sa supervision. **Ainsi, en répondant** à la deuxième constatation de cette étude européenne, nous œuvrons vers une plus grande durabilité.

Le dernier point par lequel la Belgique a voulu promouvoir la qualité est l'uniformité et la qualité des mortiers de réparation. Là où la norme (EN 1504) se limite à une déclaration du fabricant, la Belgique veut aller plus loin en introduisant l'exigence d'une évaluation de la production avec un contrôle par un organisme indépendant (BCCA). Ce qui referme le cercle et permet en principe de répondre aux manquements relevés par cette étude européenne. Cette démarche permet d'affirmer que les réparations réalisées en Belgique par un entrepreneur certifié, en conformité avec la norme EN 1504, garantissent au maître d'œuvre une réparation durable.

Sur base des connaissances actuelles des différentes pathologies qui attaquent le béton, la disponibilité de méthodes d'études et d'un appareillage pour effectuer les tests, il est possible de prédire la pourriture du béton et de définir un traitement curatif, et ce pour le plus grand nombre de constructions. Ce cheminement est moins onéreux que la réparation effective a posteriori. Il serait même opportun de prévoir pour les constructions nouvelles en certains endroits spécifiques, voire pour la construction dans son entièreté, une étude de durabilité et de rechercher les endroits critiques qui peuvent altérer ultérieurement l'œuvre. Cette démarche permettrait un traitement protecteur préalable à la réception définitive de l'œuvre en analogie à une machine qui, avant sa fourniture au client, est contrôlée — voire réparée — **et ce aux frais du** fournisseur.

Mais ceci n'est à ce jour qu'un rêve.

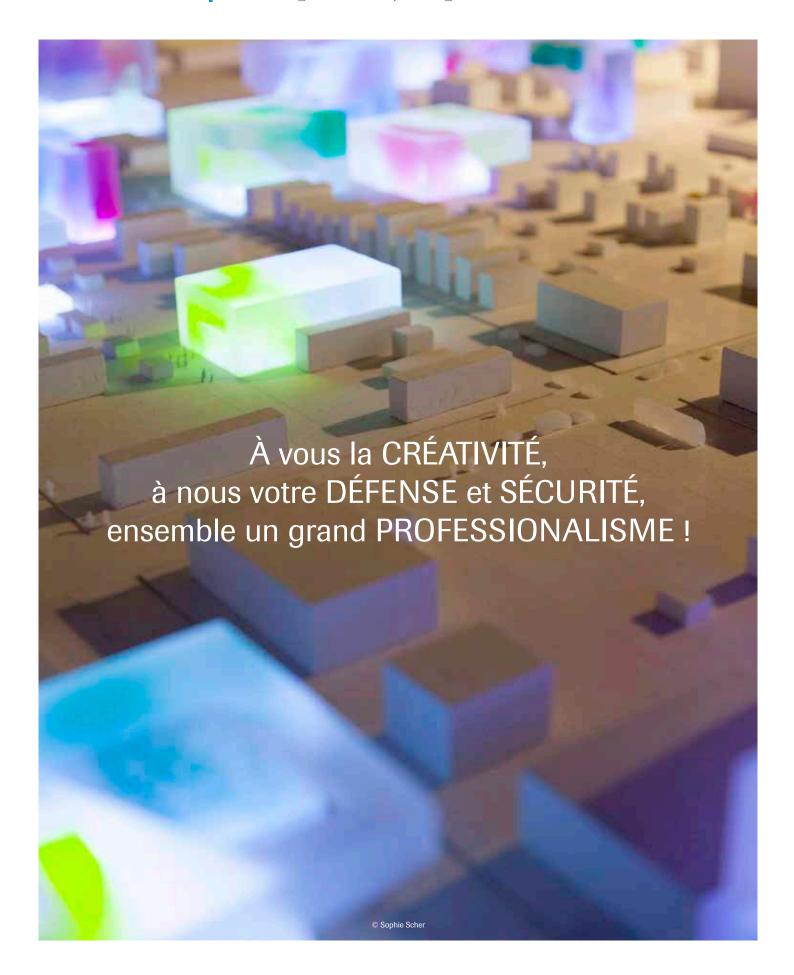






FEREB Belgium ASBL avenue Grandchamp 148 1150 Bruxelles tél. +32 (0)15 41 31 24 www.fereb.be

- > Assurance des Ingénieurs et Architectes européens
- > Verzekering van de Europese Ingenieurs en Architecten





Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2015

Matador et V+/bureau Vers plus de bien-être trustent les récompenses, ARJM décroche la palme pour le non résidentiel

Le MICX de Mons fut donc le théâtre de la cérémonie de remise des prix du Grand Prix d'Architecture Wallonne, édition 2015, le 23 septembre dernier.

Véritable hymne à l'architecture wallonne, le Grand Prix regroupait les meilleurs projets sortis de terre sur le territoire de notre Région ces 5 dernières années. Plus de 160 projets proposés par 102 bureaux différents étaient en compétition cette année. Ils étaient, comme pour les précédentes éditions, répartis en 4 catégories : l'habitat individuel, l'habitat collectif, le non résidentiel et l'aménagement extérieur.

Un jury indépendant international de renom, composé de Sylvie Bruyninckx (Belgique, Anvers), Sophie Delhay (France, Paris), Fernando Seara De Sá (Portugal, Guimaraes), Basile Graux (Belgique, Gand), Koen Baeyens (Belgique, Gand) et Ludovic Blanckaert (France, Lille) était chargé de les départager.

Avec près de la moitié des projets, la catégorie la plus importante restait celle du non résidentiel. Le jury a décidé de poser un geste fort. Il a primé la **nouvelle gare de Herstal, œuvre du bureau ARJM**. Plus qu'une gare, cette réalisation est avant tout une véritable articulation entre espaces, a précisé le jury. Elle est garante d'une revitalisation d'un quartier en mutation. Deux autres projets ont reçu une mention : le Mons Memorial Museum par l'Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit et l'Extension du Centre culturel d'Andenne par Label architecture.

Seconde catégorie en termes de projets participants, celle de l'habitat individuel. Difficile, impossible même ici, pour le jury, de départager les deux premiers, désignés lauréats ex aequo. V+/bureau Vers plus de bienêtre est mis en avant pour une maison à Lathuy, sorte de cabane servant de résidence secondaire réalisée avec un tout petit budget. Changement de style pour l'autre gagnant avec une maison toute de béton et de verre articulée autour d'un chêne centenaire, à Bousval, œuvre de Bruno Erpicum et de ses partenaires.

Catégorie logement collectif, c'est la consécration pour **Matador** avec le très médiatique et médiatisé projet «Caserne». Outre ses tribulations «politiques», ce projet contribue selon le jury à l'épanouissement de l'architecture montoise en l'enrichissant d'un nouvel espace public inédit pour les citoyens. C'est à ce titre que « Les Casernes » se voient aussi attribuer un prix spécial « Reconstruire sur la ville ».

Dernière, mais pas la moins remarquée, la catégorie Aménagements extérieurs — Ouvrages d'Art voit le retour de V+/bureau Vers plus de bien-être avec son château d'eau situé à Ghlin. Une mention est également attribuée par le jury à V+/bureau Vers plus de bien-être encore mais cette fois en association momentanée avec **L'Escaut** pour les quais et la passerelle sur la Sambre à Charleroi. Deux jolis projets sont également nominés pour leurs aspects esthétiques et technique : d'une part, la couverture et l'aménagement de la cour et des parvis du Carré des Arts par **Agwa** et **Ney** et, d'autre part, l'aménagement du parc Sainte-Agathe par Anne Rondia — Ville de Liège.

Deux nouveautés cette année, le Prix Reconstruire sur la Ville, on l'a dit, décerné à **Matador** et celui du Patrimoine remis à **Arcadus** pour la réhabilitation de la ferme patrimoniale de Beauregard en centre d'accueil pour artistes en résidence à Froyennes, travail tout en subtilité et en nuances unanimement salué par le jury.

Le prochain rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2017.



LAUREATS Catégorie 1 – **Habitat individuel**

AABE - Atelier d'Architecture Bruno Erpicum & Partenaires SPRL

Maison Hifi — www.aabe.be — © Photo AABE



V+/bureau Vers plus de bien-être SPRL

MAISON LATHUY – <u>www.vplus.org</u> – photo © V+, 354 photographers



NOMINES Catégorie 1

- m architecture MAISON 14 FACADES
- Bruno Albert Architecte & Associés sc MAISON BOHET
- Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit HABITATION SCHAAP VOGELESANG

Parisipan

Atelier d'Architecture Matador

Caserne — Ensemble de logements en centre-ville historique et espaces publics $\underline{www.matador.be} - @ \ Photo \ Maxime \ Delvaux$



NOMINE Catégorie 2

• Atelier 229 – U-MONS CITÉ TRIPERIE → voir p. 34

LAUREAT Catégorie 3 – **Bâtiments non residentiels**

ARJM architecture SPRL

Pôle Marexhe — Gare de Herstal — $\underline{www.arjm.be}$ — © Photo Filip Dujardin





MENTIONS Catégorie 3

- Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit − MONS MEMORIAL MUSEUM → voir p. 34
- Label architecture CENTRE CULTUREL ANDENNE

NOMINE Catégorie 3

• V+ / Bureau Vers plus de bien-être SPRL — MAISON COMMUNALE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

PRIX PATRIMOINE

• ARCADUS architecte sprl — REHABILITATION D'UNE FERME PATRIMONIALE → voir p. 35

LAUREATS Catégorie 4 – Espaces publics et ouvrages d'art

V+/bureau Vers plus de bien-être SPRL

CHATEAU D'EAU - www.vplus.org - © Photo Maxime delvaux





MENTION Catégorie 4

• a.m. L'Escaut — V+/bureau Vers plus de bien-être sPRL — PHENIX 4/8 : QUAI ET PASSERELLE SUR LA SAMBRE → voir ci-contre

NOMINES Catégorie 4

- AgwA COUVERTURE DU CARRE DES ARTS
- Anne Rondia (Ville de Liège) AMÉNAGEMENT DU PARC SAINTE-AGATHE

NOMINE Catégorie 2— **Habitats collectifs**

Atelier 229 SPRL

 $Logement\ collectif\ \acute{e}tudiant\ Universit\acute{e}\ de\ Mons-http://a229.be-@\ Arnaud\ Robert$



MENTION Catégorie 3 – **Bâtiments non residentiels**

Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit

MONS MEMORIAL MUSEUM – <u>www.pierrehebbelinck.net</u> – © François Brix





a.m. L'Escaut – V+/bureau Vers plus de bien-être SPRL

Phenix 4/8 : quai et passerelle sur la Sambre – <u>www.escaut.org</u> – <u>www.vplus.org</u> – © François Lichtlé



PRIX DU PATRIMOINE – **Bâtiments non residentiels**

Arcadus architecte SPRL

RÉHABILITATION DE LA FERME PATRIMONIALE DE BEAUREGARD EN CENTRE D'ACCUEIL POUR ARTISTES EN RÉSIDENCE — www.arcadus.be — © Serge Brison





Riva Bella

Des ardoises à l'école

/ Label architecture

/ avenue de Guéménée — Braine l'Alleud

L'École d'Enseignement Spécialisé de la Communauté Française a été pensée à l'échelle du «campus» dans lequel elle s'implante, de façon à profiter au maximum des infrastructures existantes du site de l'Athénée Royal Riva Bella à Braine l'Alleud. Afin de garantir un aménagement à moindre coût des abords qui lui sont spécifiques (stationnement des bus, sécurité des usagers,...), son implantation définit une zone qui lui est propre dans le «talon» du campus.





Développé sur deux niveaux, le bâtiment profite également de la déclivité du terrain pour organiser ses accès. Les façades opposées, sud-est et nord-ouest, accueillent chacune une entrée mais à des niveaux différents. Un axe de circulation traversant les relie et organise dès lors le plan et la coupe. Le gymnase, seul espace qui se déploie en double hauteur, s'adosse à l'axe traversant et renforce cette articulation en fédérant les différents espaces du bâtiment. Il offre par ailleurs un apport de lumière naturelle au centre du bâtiment, éclairant tant les espaces de circulation que les fonds des classes en second jour. Deux obliques perturbent l'orthogonalité du plan. L'une dévie la façade nord-ouest de sa trajectoire, au rez-de-chaussée seulement, ce afin de dégager un espace couvert dans la cour. L'autre dilate l'axe traversant du premier étage pour contourner l'escalier et desservir les classes.

Dans ce projet, la gamme de matériaux mis en œuvre est limitée à l'essentiel. Les façades sont revêtues d'ardoises Alterna losange gris foncé. Les surfaces intérieures (sols, murs, plafonds) assument leur matérialité brute et sont assemblées dans une recherche des contrastes francs. Exception à la règle, dans les circulations, on y a apposé une couleur. Un 'univers jaune' traverse tout le bâtiment. Il commence sous le préau, emprunte l'escalier pour repartir dans le couloir et tapisser le haut de la salle de sport.





/ Label architecture SPRL

rue de Flandre 121 – 1000 Bruxelles tél.+32 (0)502 89 95 www.labelarchitecture.be

/ Architectes

Thibaut Rome, Michel Lefèvre, Christophe Pham

/ Maître d'ouvrage

Ministère de la Communauté Française

/ Entreprise

M&M Sitty, Marchienne-au-Pont

/ Photographies

© Marcel Van Coile



س

Pavés de Bruxelles

Sous les platanes, les pavés, le sable... et bien plus encore!

Les pavés, voilà décidément un sujet basique pour alimenter nos chroniques régulières! Et à Bruxelles, c'est (quasi) toujours un sujet d'actualité brûlante! Il faut dire que les sols urbains sont, en notre capitale, quotidiennement à l'agenda ou presque... Pétrification ou lithification du fameux piétonnier des boulevards de la ville basse, par exemple. Mais pas seulement...



En janvier 2014, l'ARAU (Atelier de recherche et d'action urbaines — www.arau.org pour plus de renseignements) a organisé près de la Place Royale une journée de séminaire sur cette thématique des sols urbains lithiques, de leur genèse, de leur gestion et de leur évolution. L'évènement a rencontré un vif succès car le sujet est éminemment à l'ordre du jour : en seule région bruxelloise, on peut recenser le débat autour de l'avenue du Port, de la place des Palais et, last but certainly not least, de la Grand-Place! L'avenue du Port est cette longue artère qui longe au nord le canal, passant devant l'emblématique ensemble de Tour & Taxis, bordée sur presque toute sa longueur de somptueux platanes. Depuis 2008, le sujet fait débat, faut-il abattre les platanes et éradiquer les pavés? Sans s'attarder à la question des arbres, le pavage est en fait une chaussée telle qu'on les concevait il y a un siècle pour le charroi lourd, c'est-à-dire un revêtement de grosses boutisses de porphyre, en lignes perpendiculaires à l'étirement du trafic. Les porphyres de Lessines et de Quenast sont quasiment inusables et les pavés sont parfaitement intacts, mais l'ensemble de la réalisation a certainement souffert de la lourdeur du trafic et du défaut d'entretien, sa fondation s'est affais-



sée et le profil global s'en trouve aujourd'hui plutôt déformé, apparentant le trajet à des montagnes russes plutôt qu'à un billard... Mais les pavés n'ont rien et on peut imaginer une dépose globale, un reprofilage du coffre et une repose des éléments modulaires selon une technique plus conforme à l'intensité de l'usage actuel — quoique l'alternative d'un revêtement plan en hydrocarboné semble avoir la faveur des autorités politiques en fonction... Avec certes une perte indéniable de qualité quant à l'impression globale et une incitation à la vitesse sur une (quasi-)autoroute urbaine devenue toute lisse!

La place des Palais est autrement emblématique, entre le palais royal et le parc royal, avec un grand aménagement de peu postérieur à la reconstruction du palais, il y a un siècle, avant la mort du roi Léopold II. L'usage de pavés de granite rouge de Suède avait à l'époque provoqué grand scandale, mais il faut avouer qu'ils sont de fort bonne tenue! Ici aussi, c'est l'intensité de l'usage, la lourdeur des essieux des transports en commun et aussi celle des chars d'assaut lors des défilés de la fête nationale, qui ont eu raison de la solidité de l'ensemble! Les pavés sont certes intègres mais l'ensemble est très déformé, transversalement et longitudinalement, entre les rues Ducale et Royale. Faut-il en conséquence transformer l'espace en mer de tarmac, anonyme et uniforme? Pour la Grand-Place, on va crescendo: l'objet n'est rien moins que patrimoine mondial et d'aucuns n'hésitent pas à y reconnaître la plus belle place au monde... La gothicité de l'hôtel de ville, avec sa tour altière, et la (pseudo-)gothicité de la maison du roi, l'alignement des somptueuses maisons baroques (grâce aux bombardements dévastateurs de Louis XIV...) participent grandement à l'unicité du lieu, mais il ne faut pas oublier cette fameuse cinquième façade, le grand sol pavé de porphyre, pavés inégaux, bombés, inconfortables mais tellement incomparables! Que serait la Grand-Place de Bruxelles avec un beau sol uniforme de béton lissé ou de sombre goudron? Une perte complète d'authenticité, de saveur, de couleur, bref de tout! Et pourtant ce vénérable revêtement est attaqué de toutes parts : manque de confort voire de sécurité, inaccessibilité ou quasi pour toute une série de personnes... L'aménagement



récent des sept voies qui débouchent sur la place, non inscrites dans le classement UNESCO mais circonscrites dans la zone de protection de ce patrimoine mondial, a fait l'objet d'âpres discussions entre les défenseurs du patrimoine et les lobbys des utilisateurs de toutes sortes. Une tendance très globale à l'aplanissement, tant des profils généraux (éradication des subdivisions classiques entre trottoirs et voiries circulées pour un concept d'espace partagé, en revêtement continu de façade à façade) que des sols eux-mêmes (remplacement des bordures par des éléments linéaires en pierre bleue, scalpage des pavés pour en réaliser des sols lisses, aux surfaces sciées unies par des joints à fleur), s'est marquée pour la plupart de ces rues — mais pas toutes, certaines ont subi simplement une dépose, suivie d'un nettoyage et d'une repose en place, avec respect du relief initial.



AAM EDITIONS 20 x 13 cm 28 euros

Un fort volume, de plus de cinq cents pages, très généreusement illustrées, pérennise l'évènement, reprenant la plupart des communications présentées ce jour-là (on notera qu'il s'agit surtout de transcriptions des discours prononcés en séance), abordant tous les volets complexes de cette problématique – choix des matières, disponibilité des matériaux, invasion des produits exotiques, sélection de mises en œuvre adéquates par rapport à l'importance de la sollicitation, prise en compte des souhaits légitimes des usagers de tous bords (piétons, cyclistes, automobilistes, PMR, transporteurs et autres), contextes patrimoniaux, respect de l'environnement et de l'impact écologique... Bref, une belle façon d'envisager la globalité de la question, sous toutes ces facettes, un outil indispensable aux aménageurs, mais aussi à toute personne soucieuse de la qualité de son environnement, urbain ou rural, et à la façon de le protéger!

Consultez nos cahiers sur www.architrave.be

Yann Kersalé

De la connivence jaillit la (mise en) lumière



Torre Agbar, Barcelone, Espagne, 2005 — arch. Jean Nouvel Photo © Yann Kersalé — SNAIK

Né en 1955 et issu d'une lignée de marins bretons, Yann Kersalé est un plasticien qui crée des mises en lumière, principalement architecturales, depuis plus de 30 ans. Certains le considèrent comme le précurseur français de la spécialité. On lui doit notamment, pour ne citer que des installations pérennes, le Pont de Normandie, le Pont Jacques-Chaban-Delmas à Bordeaux, le Sony Center à Berlin et l'aéroport international de Bangkok (architecte: Helmut Jahn), la Tour Agbar à Barcelone et le Musée du quai Branly à Paris (architecte: Jean Nouvel), ainsi que le Mucem (architecte: Rudy Ricciotti) et le Vieux-Port, tous deux à Marseille.



Yann Kersa

architrave a eu l'occasion de s'entretenir avec ce sculpteur de la nuit. Il explique sa philosophie, la nécessaire connivence avec l'architecte, sa méthode de travail et comment il joue avec la *Manière noire* pour arriver à une *géopoétique du paysage* (pour reprendre le titre de son livre paru en 2008).

architrave: Pouvez-vous nous expliquer votre relation avec l'architecte et son œuvre?

Yann Kersalé: Il s'agit d'un travail sculptural, une forme de rapport à la fragilité, qui consiste en un jeu d'apparition et de disparition. Ce travail naît de la connivence et la complicité avec un certain nombre d'architectes. Mais pas tous, parce qu'il peut y avoir incompréhension — je ne suis pas prestataire de services ni éclairagiste. Sollicité par un architecte, je cherche à préciser d'emblée la règle du jeu. Je n'impose rien. Les architectes sont libres d'accepter ou de refuser bien entendu, et je ne vais pas faire une OPA esthétique sur leur bâti. Je vais leur faire des propositions, leur donner une idée, et il faut pour cela qu'ils acceptent cet axiome particulier qui consiste à faire un travail artistique qui se dilue à l'intérieur de la forme qu'ils ont choisie. Ce qui n'intéresse, c'est d'avoir une connivence, un travail à quatre mains, une forme de complicité. Cela évacue pas mal d'architectes. . .

architrave: La demande vient-elle de l'architecte, du maître d'ouvrage?

Yann Kersalé: C'est multiple. Quand c'est un commanditaire immobilier ou autre, je lui demande de rentrer directement en contact avec l'architecte. Je ne vais pas faire quelque chose derrière le dos de l'architecte. Pour moi, le créateur est l'architecte, pas le promoteur immobilier.

JEAN, HELMUT, RUDY ET LES AUTRES

architrave: Vous avez mis en lumière plusieurs créations de Jean Nouvel et Helmut Jahn. Comment expliquer cette complicité?

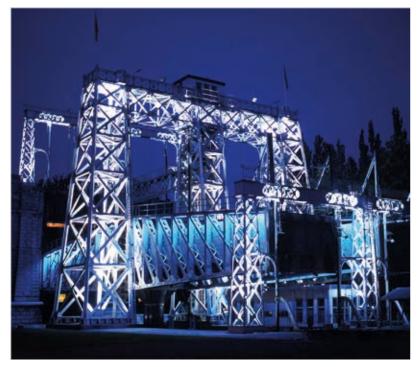
Yann Kersalé: Actuellement, c'est plus Ricciotti que Nouvel d'ailleurs parce que Jean n'a actuellement plus de projets à faire ensemble. Jean, c'est un ami de plus de 30 ans. Et pourquoi ces affinités avec lui ou Helmut, et Rudy aussi? Parce qu'eux ont accepté cette histoire de conciliation entre deux créateurs et surtout cette connivence. Il est plus difficile de travailler avec Frank Gehry ou Renzo Piano, qui eux intègrent la lumière dans leur conception. Et puis, cette affinité avec Jean Nouvel, Helmut Jahn, Rudy Ricciotti, . . . c'est contextuel. Ce sont des gens qui font une architecture en rapport avec le lieu, pas un bel objet posé là.

FAIRE RÉSONNER LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE SUR LES MATÉRIAUX

Yann Kersalé: Je fais de la mise en lumière « asolaire » donc, une lumière qui donne sur les peaux ou les parois une apparition particulière que justement le soleil ne donne pas, aspect généré par la résonance de la lumière artificielle sur les matériaux qu'a choisi d'utiliser l'architecte.

architrave: Certains matériaux sont-ils impossibles à mettre en lumière?

Yann Kersalé: Non, je suis catégorique. Tous les matériaux présentent des phénomènes de réfléchissement, y compris les matériaux noirs, comme par exemple le béton du Mucem de Ricciotti. Même un matériau qui ne pourrait pas paraître fantastique, moi au





Ascenseurs à péniches - Canal du Centre, Belgique - Photos © Yann Kersalé-SNAIK

contraire, il m'excite. Tous les matériaux, toutes les formes, toute l'architectonique qui peuvent exister m'intéressent. Je ne veux pas froisser les architectes mais j'aurais une démarche analogue si c'était un tas de cailloux. Cela peutêtre des arbrisseaux en quantité, des rochers, . . . pour moi, il y a là aussi une architectonique.

UN SYNOPSIS INSPIRÉ PAR LE CONTEXTE

Yann Kersalé: Mes créations sont originales, spécifiques; je ne fais jamais deux fois la même chose parce que les architectures ne sont jamais deux fois les mêmes et surtout parce qu'on a une méthodologie très simple. On est un petit atelier uniquement de création et donc on sait très bien comment fonctionne le monde de l'architecture, les esquisses, les APS, les APD, les appels aux entreprises, et donc on va nourrir le processus du début jusqu'à la fin avec des éléments qui servent à faire avancer le truc, qu'on appelle nous le synopsis. Il y a là toute une pensée par esquisses que je réalise, avec des textes qui racontent toujours une petite histoire en lien avec le contexte. Je tâche d'avoir un rapport contextuel. Donc je tente chaque fois de faire un travail qui soit en association, pas seulement un bibelot qu'on pose sur une place, mais de faire quelque chose qui a un lien avec le lieu. Rapport à la mer, à la rivière, . . . rapport contextuel, qui peut être sociologique, parfois cela peut-être une architecture qui a une identité forte, comme un théâtre. Prenons l'exemple de l'Opéra de Lyon, qui respire différemment quand il y a répétition ou quand il y a représentation.

architrave : le Breton que vous êtes a-t-il une prédilection pour les rapports entre la lumière et l'eau?

Yann Kersalé: Indéniablement. Cela s'est fait au fur et à mesure. Je ne suis pas prédestiné à faire des trucs avec de l'eau. Comme je suis littoraliste (je suis marin, je suis au bord de l'eau mais, en tournant le dos, j'ai la campagne juste derrière moi), un paysage au cœur d'un pays non maritime ne me dérange pas. Mais bon, il y a un rapport de fluidité avec l'eau, de réflexion lumineuse solaire, . . . L'eau, c'est aussi les nuages, l'évaporation, le brouillard, . . . l'eau,

c'est sous trois formes, donc il y a beaucoup de choses à faire avec tout cela. A ce propos, j'ai un projet en cours d'installation à l'aéroport de Denver, un immense escalator dans la zone d'arrivée/départ de ce nouvel aéroport qui est en fait une immersion dans une sorte de boîte de sensations et où l'on fait, en tant que spectateur, son propre travelling. Le contenu des réflexions qu'il y aura sur cette peau très accidentée va faire vivre toutes les matières de l'eau qui existent dans le Colorado: brouillard du désert, rivières tourbillonnaires, neige des sommets, . . .

Une méthodologie claire et lumineuse

Yann Kersalé: Revenons à la méthodologie. Ensuite, mon équipe met en musique mon scénario sous la forme de présentations, animées ou pas, d'images de synthèse, qui servent beaucoup pour la pédagogie du projet, et puis surtout après pour répondre aux deux assesseurs du commanditaire que sont le financier et le technicien. On leur donne ainsi une réponse tout de suite. Pour cela, il y a une autre partie de l'atelier qui s'occupe de faire, sur les plans de l'architecte, les positionnements pour déterminer le type d'appareillage nécessaire pour réaliser les effets tels que représentés sur les images de synthèse. D'autres encore chiffrent, au prix catalogue, le projet.

J'ai un tel besoin de liberté qu'il faut que je puisse utiliser les contraintes comme un moteur de la création. En fait, je veux absorber les contraintes. Une contrainte importante, qui me met dans une logique de création plus pragmatique, c'est de savoir combien je pourrais avoir. Parfois le commanditaire réduit le prix. Mais il y a une certaine limite, au-delà de laquelle ce n'est plus tout un moteur de création. Cela m'est arrivé de dire : Je ne peux plus, je ne vois pas comment faire avec le prix que vous donnez. Voyez plutôt un enseigniste, un éclairagiste, . . .

C'est clair dès le début. Une fois le synopsis accepté, on suit l'avancement de l'architecture. Souvent, il y a encore des modifications architecturales mais, comme on est là dès l'amont, on peut épouser le terrain et ça, ce n'est plus une contrainte, c'est la logique du jeu. En général, les architectes ne



Sea Mirror, One Central Park Sydney, Australie — 2013 — arch. Jean Nouvel — Photo © Yann Kersalé — SNAIK

changent pas du tout au tout par rapport au concept initial. On entre dans une deuxième phase : une attache au projet, par laquelle on joue le rôle de directeur auprès de celui qui va faire la maîtrise d'œuvre déléguée.

Tout juste après le synopsis, on fait des prototypes, de préférence in situ. Pour les tours, la tendance est au mock-up, un fragment de façade sur le chantier-même, avant que la tour n'émerge. Pendant tout le temps de la construction, on ne peut rien faire si ce n'est des prototypes. A quoi sert un prototype? A montrer une fois de plus que la chose est faisable. Cela nous permet aussi d'affiner des angles et cela permet surtout à celui qui va prendre la maîtrise d'œuvre déléguée de dialoguer avec nous et de voir précisément comment les choses vont se monter. Parfois, il se passe des années, parfois moins, qui font qu'on est obligé d'attendre que le bâti émerge, que tous les bardages soient posés, que les échafaudages soient dégagés, . . . on arrive en bout de chaîne.

Et c'est là qu'intervient la cession d'œuvre puisque je vais faire des programmations : je vais donner le scénario de la façon dont les choses se mettent en mouvement. Prenons l'exemple de Sydney : la mer de la baie de Sydney vient se réfléchir dans la sorte de « flying carpet » accrochée en haut du bâtiment. Et donc, il y toute une programmation en lien avec l'activité du lieu, les saisons, . . . La programmation ne peut se faire que si tout le matériel est installé parce que cela devient le moment de la création. Puis après, il n'y a plus qu'à prendre des petits fours...

Entre le synopsis et les petits fours, on est tout le temps là. Tout le processus peut donc durer de très longues années. Pour le Quai Branly, cela a démarré en 1998 pour s'achever en 2006.

architrave: S'agissant de la mise en lumière d'un nouveau projet, quel est le pourcentage du budget total qui va à la mise en lumière ?

Yann Kersalé: On fluctue entre 1 % pour les plus gros, et 10 %.

LED, ET LA LUMIÈRE FUT

architrave: Durant toutes années, vous avez vu les technologies évoluer. Avec quelle influence sur votre travail?

Yann Kersalé: Je n'ai pas eu de frustrations au niveau de la réduction des appareillages puisque j'ai toujours clamé que, pour être dans le rapport contextuel, on ne doit pas voir la source. Comme je faisais du pérenne, j'ai beaucoup travaillé avec le néon, qui a fait ses preuves en terme de durée de vie et résistance aux variations climatiques. Depuis l'arrivée des LED, je n'utilise plus du tout le néon. Maintenant, on a des projecteurs LED trichromiques. Tous ces appareillages LED peuvent être pilotés comme on veut pour en faire des programmations, pour les faire respirer. L'évolution technologique a été extraordinaire pour moi car elle a été dans le sens que je souhaitais: la faible consommation mais surtout la durée de vie des LED. Je connais les LED depuis 15 ans. Cela a été dur au départ jusqu'au moment où le monde de l'automobile s'en est emparé, entraînant une accélération des choses et une réduction des coûts qui nous permet de faire ce que l'on fait aujourd'hui. Et en plus, on peut enlever deux zéros sur la consommation électrique par rapport à ce qu'on utilisait dans le temps. Outre la consommation, il y a un intérêt pour moi, artiste, de proposer des œuvres pérennes qui durent au moins dix ans sans problèmes. Et les LED sont faits pour durer.

architrave: Il faut remonter assez loin dans le temps pour trouver des projets menés en Belgique. Jusqu'en 2008 pour la Grand Place de Bruxelles mais il s'agissait là d'un projet éphémère et plus loin encore pour des projets pérennes comme les ascenseurs à péniches de Strépy-Thieu. Pourquoi?

Yann Kersalé: Il y avait beaucoup de choses intéressantes avec les Ponts et Chaussées belges à l'époque. Les ascenseurs à péniches, Patrimoine mondial de l'Humanité, notamment. Comme les projets sont toujours portés par un homme ou par une équipe, cela a duré un certain temps avant que l'homme et l'équipe ne partent à la retraite. Depuis, je n'ai plus rien eu. Sauf à Mons, l'hôpital Notre-Dame de la Rose, un projet serpent de mer extraordinaire, qui va très lentement. Je crois que c'est mon projet le plus long aujourd'hui, on doit frôler les 12 ans, 15 ans. On y va tous les deux ou trois ans pour ajouter un élément du synopsis mais ce n'est pas encore fini.

LiTC

Cadre durable pour l'innovation logistique

/ Signum+ architects / Nikelaan 1 — 2430 Laakdal

Sur le campus logistique européen de Nike à Laakdal, et plus précisément sur la presqu'île de l'étang, a émergé au printemps de l'an dernier le Centre d'innovation et de formation logistique (LiTC). Cet étonnant bâtiment abrite quatre salles de classe, un atelier, une salle du conseil, deux auditoires de cent places qui peuvent être couplés, ainsi qu'un foyer au rez-de-chaussée qui fait la liaison entre tous les espaces. Il s'agit d'un modèle de construction durable atteignant dès la phase de conception un score BREEAM de 89,6%.





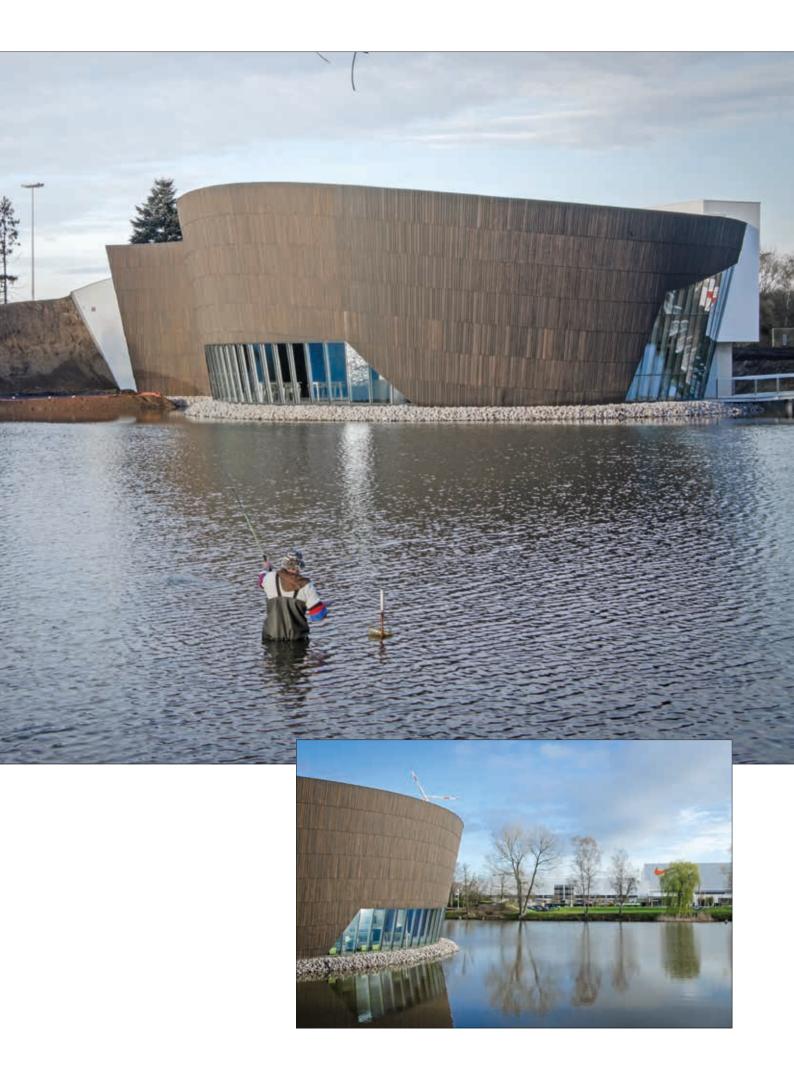
La construction est implantée sur un terrain artificiel tourné vers la voie rapide. De ce fait, la toiture végétalisée - parcourue par une piste finlandaise - forme un bouclier acoustique visuellement mis en valeur au milieu de l'environnement naturel. Du côté des installations de Nike, le bâtiment s'ouvre entièrement vers la lumière et l'eau, offrant aux formations un décor inspirant. La façade côté étang est voulue organique et finie avec un bardage en bois traité thermiquement. L'accès se fait par une passerelle.

Le LiTC vise une certification BREEAM Excellent — soit un score total d'au moins 85 %. Une certification intermédiaire de 89,6 % fut déjà obtenue lors de la phase de conception. Cela signifie qu'outre les performances énergétiques du bâtiment, une grande attention a également été accordée

au confort d'utilisation, aux matériaux et à leur mise en œuvre, à la gestion de l'eau et des déchets ainsi qu'à la méthode de construction. Concrètement, le niveau d'excellence énergétique a pu être atteint en réalisant tous les éléments (sol, toit, murs) en matériaux possédant une valeur d'isolation élevée. Les matériaux utilisés sont Cradleto-Cradle, labellisés FSC et exempts de COV.

Pour chauffer et refroidir le bâtiment, les installations de régulation font appel à l'eau de l'étang, qui est d'ailleurs également utilisée dans les toilettes. Les eaux usées sont en grande partie épurées dans une roselière. L'eau potable n'est utilisée que pour les boissons et l'alimentation. Enfin, l'acoustique n'a pas été oubliée puisque tous les matériaux de finition possèdent un degré élevé d'absorption.







Croquer local, c'est bon pour l'environnement.



Craquer pour les pierres wallonnes également.

Plus de 300 millions d'années de maturation pour acquérir leurs performances : les 17 variétés de pierres wallonnes sont nobles et magnifiques. Analyses de cycles de vie à l'appui (ULg 2010), elles s'inscrivent dans la politique globale de développement durable, contrairement à tout autre matériau qui tenterait de les imiter. En optant pour elles, vous pérennisez un savoir-faire ancestral et consolidez l'emploi local. La pierre wallonne n'a pas d'égale, que ce soit en termes de qualité ou de respect de l'environnement.



Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2015 et Prix Reconstruire sur la ville

Caserne

Logements en centre-ville historique

/ Atelier d'Architecture Matador

/ rue des Trois Boudins et rue des Arbalestriers — 7000 Mons

Ce projet primé à deux reprises dans le cadre du Grand prix d'architecture de Wallonie est le fruit d'un partenariat public/privé initié en 2006 par la ville de Mons lors d'un appel d'offre restreint. L'objectif du concours était d'accorder les droits d'acquisition du dernier terrain important disponible en centre ville historique au projet lauréat de la consultation plutôt que de les céder au plus offrant financièrement; la ville de Mons s'engageant alors à financer la réalisation des espaces publics.

Sur base d'un plan masse imposé, il s'agissait de concevoir un projet de logements (120 logements, quelques services et commerces, 150 places de parking et un jardin privé collectif) motivé précisément par l'absence de domesticité au cœur d'un quartier constitué exclusivement d'équipements publics imposants, un morceau de ville déserté les soirs et les week-ends. Le projet proposé s'émancipe d'ailleurs de l'imposition initiale du plan masse pour penser l'espace de la ville et les conditions de *l'habiter là* allant jusqu'à projeter en dehors du périmètre imposé.

L'îlot concerné est le plus grand de l'intra-muros montois. L'importance de l'îlot met au jour un double déficit : d'une part, l'isolement des quartiers nord-est de la ville qui impose aux riverains son contournement pour rejoindre le centre historique; d'autre part, l'absence d'espace public manifeste au regard du grain général de la ville.

Dans le plan masse imposé, nous identifions trois valeurs essentielles à confirmer par le projet : former un îlot plus petit qui permet de gérer le voisinage du ministère des finances au nord en créant un vaste jardin collectif en son sein, confirmer le caractère traversant de l'îlot et relever l'échelle d'un édifice très long et linéaire. Afin que les valeurs identifiées produisent leur plein effet, nous amendons le master plan initial. Nous épurons pour lisser la grande longueur, nous plions pour dégager des vues, nous déformons pour coordonner les géométries et mettre ensemble les bâtiments du site.

Malgré ces opérations, le site reste encore confus et les espaces publics ambigus. Nous dérogeons alors au plan masse imposé en ajoutant un petit bâtiment, le bâtiment clef, la clef de la proposition, la clef de voûte de la nouvelle disposition urbaine qui suivra les mêmes règles géométriques énoncées précédemment, qui s'installera hors des limites du site du concours.



- 1. Il forme un second îlot et clarifie de la sorte l'autre partie du site dans lequel s'installe un petit jardin collectif.
- 2. Il génère un vis à vis au bâtiment long et institue un voisinage domestique.
- 3. Il clarifie l'espace public en ménageant une double place inédite en forme de diabolo dont chacun des triangles met en valeur en son sein un des objets identifiés tout en les tenant ensemble par la linéarité du bâtiment long.

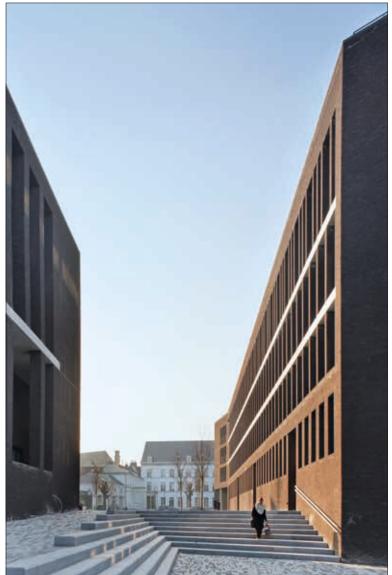
Enfin, la maigre topographie est condensée à l'articulation du diabolo fabriquant de la sorte une place haute et une place basse tout en les réservant aux mobilités douces.

Désormais 'habiter là' à Mons consiste à installer les appartements entre des places publiques piétonnes et des jardins collectifs qui garantissent des qualités urbaines en centre ville historique.

En articulant les multiples singularités domestiques (les appartements présentent un grand nombre de typologies) à l'ambition collective du vivre ensemble, le projet contribue à l'épanouissement de l'architecture de la cité en l'enrichissant d'un nouvel espace public inédit pour les habitants du quartier, pour les citoyens montois et pour les usagers de toutes les institutions qui y sont fédérées.







/ Auteurs de projet

Architectes: Atelier d'architecture Matador (+ Robbrecht & Daem concours) Architectes exécution: Atelier d'architecture

Matador + Bureau Bouwtechniek

Atelier d'architecture Matador SPRL

avenue Van Volxem 264 A — 1190 Bruxelles tél. +32 (0)2 534 30 84 — <u>www.matador.be</u>

/ Architectes responsables

Marc Mawet, Olivier Bourez, Olivier Dubucq, Francesca Crosby, Julie Janssens

/ Stabilité

Planet Engineering

/ Techniques Spéciales

Himmos NV

/ PEB

Détang Engineering

/ Maître d'ouvrage

Himmos NV

/ Entreprise générale

Antwerpse Bouwwerken, Anvers

/ Photographies

© Maxime Delvaux





L'îlot, devenu friche urbaine suite à la désaffectation des bâtiments militaires, a connu une succession de projets d'ampleurs (Palais de Justice, Théâtre du Manège) dont la dernière opération concerne la construction d'une centaine de logements. Ce projet, mené par Matador, a le mérite de définir clairement la géométrie des espaces publics.

Les espaces publics se présentent sous la forme de deux grandes places triangulaires formant un espace continu en forme de diabolo. La différence topographique est concentrée dans l'articulation entre les deux places par un large escalier architecturé.

L'aménagement de la Place Heupgen, volontairement sobre, met en valeur l'élément marquant du site, La Tour Valenciennoise, vestige de l'enceinte médiévale de la Ville de Mons. Les arbres, les bancs et les luminaires sont rigoureusement alignés.

La Place du Manège, en lien direct avec la cour intérieure de la fondation Mons 2015, est plus proche de l'aménagement d'un square. Elle est aménagée en place de quartier: les arbres, les bancs et les luminaires sont disposés de manière aléatoire.

L'ensemble est unifié par l'uniformité du traitement du sol et des escaliers. La pierre bleue contribue à la mise en valeur des éléments contextuels : la Tour, la verrière du théâtre du Manège et les immeubles de logements en briques de ton brun foncé.

L'éclairage s'apparente aux caractères des deux places : des lignes ordonnées et un éclairage mettant en valeur la Tour Valenciennoise pour la Place Heupgen; et des taches de lumières aléatoires pour la Place du Manège, offrant un effet scénographique rappelant le théâtre voisin.

/ Atelier 4d SPRL

avenue Albert 1er 77 - 5000 Namur tél. +32 (0)81 21 48 20 www.atelier4d.be

/ Maître d'ouvrage

Ville de Mons

/ Entreprise

Nutons, Gembloux

/ Photographies

© Maxime Delvaux



GS3, l'un des pionniers du BIM

Situé à Bruxelles, le bureau GS3 architectes associés est l'un de ces bureaux qui cherche constamment à améliorer ses performances. Tase a rencontré l'un de ses administrateurs, Vincent Dehon, architecte, pour un partage passionnant qui mène inévitablement au BIM.

Pouvez-vous présenter le bureau en quelques mots?

GS3 est un bureau de 10 personnes, dont 4 associés. Les projets concernent principalement le résidentiel groupé, un peu de bureau et une spécialité: le métro. 40 % des projets sont des marchés publics, le reste du privé. Le nom GS3 résume l'histoire du bureau : Groupe Structures 3e génération.

Pourquoi garder ce lien avec l'origine du bureau?

Fondé en 1949, le Groupe Structures a été le précurseur du mouvement moderne à Bruxelles. Le bureau a développé la conscience que l'on ne pouvait plus construire sans mélanger les métiers liés à l'acte de construire. Les bâtiments d'aprèsguerre devenaient des objets technologiques. Des immeubles importants y ont été conçus: l'Otan, le CCN, le WTC 1-2-3, le Caprice des dieux. Quand j'ai rejoint le bureau en 2002, le bureau avait besoin d'un nouveau souffle. Avec mon associé Christian Arpigny, nous avons repris le flambeau mais avons souhaité manifester notre attachement à un héritage important.

Parlez-nous de votre niche : les métros.

Nous sommes intervenus dans plus de 20 stations sur Bruxelles (ascenseurs métro) et avons récemment rénové la station Roi Baudouin, Ceria et les quais pré-métro à la Gare du Nord. Le bâtiment s'articule autour des accès à la gare souterraine, avec la nécessité de les ouvrir aux personnes à mobilité réduite. Nous avons également construit (en transition GS/GS3) le dépôt de bus et métro Jacques Brel qui a permis le bouclage de la ligne «2» à l'époque... Le bureau est cité comme seul bureau belge dans un livre qui raconte l'histoire des stations de métro dans le monde entier: Level - 1 aux éditions Braun.

Le projet 'Louise Centre' est l'un de vos projets emblématiques.

En effet, il s'agit d'une rénovation lourde d'un immeuble de 15 000 m² hors sol, tout en maintenant 60 % des locataires dans les bureaux. Cela a été apprécié par notre client! Dans ces conditions, il a fallu être créatif pour remplacer entièrement la façade, mais nous avons réussi. Le bâtiment est devenu très basse énergie, et a obtenu un label Breeam 'excellent'.

La Belgique devient trop petite, selon vous. Vous prospectez donc en-dehors des frontières?

En particulier en Afrique. C'est là qu'il y a le plus de choses à faire. Nous avons un projet au Congo, au Cameroun, et d'autres en gestation. Le grand défi est de trouver de bons partenaires locaux, avec lesguels nous pouvons travailler en confiance réciproque.



Sur quel outil de production vous appuvez-vous?

Éguipés initialement d'AutoCAD, nous nous sommes orientés très naturellement vers sa version 3D Architecture, pour en 2008, franchir le pas vers le véritable BIM. Contrairement à beaucoup de bureaux, nous avons d'emblée réalisé nos projets intégralement avec Revit®. La maquette numérique nous permet de sortir des plans coordonnés, mais aussi des rapides 3D pour une compréhension facile du projet par le client ou en concertation.

Comment s'est effectuée cette migration vers Revit® et la conception en BIM?

Nous travaillons avec la société Tase, qui nous fournit les logiciels, les formations et surtout le coaching. Ils sont spécialisés en architecture, et emploient des architectes et des dessinateurs-projeteurs. GS3 fait également partie de leur groupe de travail 'Tase Expert' pour rester à la pointe des évolutions.

Quel message à vos partenaires bureaux d'étude?

Nous partageons volontiers la maquette numérique car notre knowhow se situe ailleurs. Mais nous attendons que vous aussi emboitiez le pas vers le BIM.



© Philippe Bruwier - Louise Centre

AUTODESK.

> TASE SOLUTIONS Av. Col. Picquart 51-53 B 1030 Bruxelles Tél. +32 (0)2 247 92 05 cad@tase.be - bim@tase.be www.tase.be



Téléchargez la GLASS app! Un trésor d'infos produit.









Avec la Glass App, vous avez toutes les infos produit les plus récentes de Saint-Gobain Glass.

L'application est compatible avec l'iPad. Nécessite le système iOS 6.0 ou version ultérieure. L'application est compatible avec les tablettes Android; nécessite le système Android 2.2 ou version ultérieure.

- ✓ Une application très conviviale.
- ✓ Toutes les infos produit en quelques clics.
- ✓ Un éventail de produits de Saint-Gobain.
- ✓ Les infos les plus récentes.

TELECHARGEZ AUSSI









